

63^{ème} Salon du Cercle Culturel et Artistique d'Antony - CCAA

Maison des Arts, 20 rue Velpeau - 92160 - Antony

Du mardi 13 janvier au dimanche 1er février 2026

REGLEMENT DU SALON

1 - Inscription :

Remplir **avant le mercredi 12 novembre 2025** la fiche individuelle d'inscription,

- soit directement sur le site ccaantony.fr,
- soit sur la fiche ci-jointe et la retourner par courrier à C.C.A.A. 14 rue Fondouze 92160 ANTONY

2 - Nature des œuvres :

Huile, acrylique, aquarelle, gravure, dessin, pastel, techniques mixtes, sculpture, céramique.

Toute copie sera refusée.

3 – Nombre d'œuvres :

- **Pour les œuvres sur toile ou sur papier :** chaque artiste pourra présenter une œuvre d'une largeur comprise **entre 40 cm et 80 cm**. Pour les toiles, c'est **sans aucun cadre** (y compris le cadre américain). Lorsque l'œuvre est encadrée (Pastel, Aquarelle, Encre ...), le cadre ne devra comporter qu'une seule œuvre. Le cadre est composé d'une baguette simple.

- **Pour les sculptures :** chaque sculpteur peut présenter une œuvre d'une hauteur supérieure à 20 cm.

Pensez au socle !

Chaque artiste pourra se présenter dans une seule catégorie (sculpture ou œuvre sur toile ou sur papier).

4 – Sélection :

Chaque œuvre sera présentée par l'artiste par une photo de qualité, dématérialisée ou papier.

Les photos dématérialisées devront obligatoirement être sous format .jpeg et nommées comme suit : nom-prénom-largeur en cm x hauteur en cm.jpeg

Exemple : dupont-aude-70x50.jpeg

Ces photos devront être envoyées, selon le choix d'inscription :

- soit sur le site ccaantony.fr
- par courrier à l'adresse suivante : C.C.A.A. 14 rue Fondouze 92160 ANTONY

Il sera également possible d'envoyer par la Poste pour chaque œuvre proposée, une photo de qualité, recadrée, sans reflet, et au format A6, avec au dos, le prénom et le nom de l'artiste, le titre de l'œuvre, la nature utilisée et la dimension en cm.

Pour les sculptures, deux photos sont demandées (face et profil) quel que soit l'envoi.

Tous les envois devront être faits **avant le mercredi 12 novembre 2025**.

Le jury, composé des membres du bureau du CCAA, procédera à une sélection après réception des réponses et du versement des droits d'inscription. Il **communiquera ses décisions** aux artistes par courriel ou par téléphone, **le samedi 15 novembre 2025**.

5 – Présentation des œuvres :

Chaque œuvre doit comporter une étiquette, à coller au dos pour les tableaux ou sur le socle pour les sculptures, avec le nom de l'artiste et le titre mentionné sur la fiche d'inscription.

Pour l'accrochage, chaque tableau doit être pourvu d'attaches et de pitons fixés au dos, et scotchés au dos du tableau.

Les œuvres sans système d'accrochage correct ne seront pas acceptées.

Les sous-verres avec pinces seront refusés.

Les œuvres seront déposées **uniquement le mardi 6 janvier 2026 de 13h00 à 17h30** à la Maison des Arts, 20 rue Velpeau à Antony. En cas d'indisponibilité, contacter un autre artiste pour le dépôt.

Venir avec son agenda le jour du dépôt afin de se positionner sur les permanences.

Le stationnement dans le parc est autorisé le temps du dépôt et du retrait des œuvres.

Attention ! Les voitures ne doivent pas rouler sur les pelouses.

6 – Accrochage :

Il sera réalisé uniquement par les membres du bureau du CCAA sur les trois niveaux de la Maison des Arts.
Aucune œuvre ne pourra être prise ou déplacée pendant le salon.

7 - Responsabilité :

L'assurance des œuvres est à la responsabilité exclusive de chaque artiste. La responsabilité du CCAA n'est engagée en aucun cas de vol, incendie, détérioration, etc.

8 – Droits d'inscriptions :

Cotisation : L'adhésion à l'association est obligatoire pour exposer. La cotisation est de 15 €, à régler, selon le mode d'inscription :

- soit par carte bancaire via sur le site ccaantony.fr
- soit par chèque à l'ordre de CCAA.

Elle reste acquise à l'association en cas de refus des œuvres. Elle donne droit aux activités proposées par le CCAA.

Droit d'accrochage : Il est fixé à 25 €. Il est à régler, selon le mode d'inscription :

- soit par carte bancaire via sur le site ccaantony.fr
- soit par chèque à l'ordre de CCAA. Ce chèque sera retourné en cas de refus des œuvres.

9 – Ventes :

Les ventes seront faites au nom de l'artiste, qui s'engage à verser 10% sous forme de don au CCAA.

10 – Vernissage et prix :

Le vernissage se tiendra le **mardi 13 janvier 2026 à 19h00**. A cette occasion, les artistes dont les œuvres auront été sélectionnées par un jury indépendant du CCAA se verront décerner leur prix publiquement. Sont hors concours, les artistes déjà primés l'une des trois années précédentes, ainsi que les membres du conseil d'administration du CCAA.

Les prix du public en peinture sur toile, peinture sur papier et sculpture seront remis **le dimanche 1er février 2026 à 16h30**, au 1^{er} étage de la Maison des Arts.

11 – Retrait des œuvres exposées :

Les œuvres exposées devront être impérativement retirées **le dimanche 1er février 2026 de 17h à 19h**

En cas d'indisponibilité, contacter un autre artiste pour le retrait.

Les dates à retenir :

Inscriptions : avant le mercredi 12 novembre 2025

Dépôt des œuvres : mardi 6 janvier 2026 de 13h00 à 17h30 à la Maison des Arts

Vernissage : mardi 13 janvier 2026 à 19h00 à la Maison des Arts

Retrait des œuvres : dimanche 1^{er} février 2026 de 17h00 à 19h00